

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2021.02.28_10**

Le vingt-huit février deux mil vingt-deux, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC - Natacha BLANC-GONNET -Corinne BUSALB- André CARRABIN - Florence CHATELIER – Michel CREMONE-Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusé(e)s : Stéphanie MARTIN (pouvoir à Valérie MATHE) – Marino PASQUALON (Pouvoir à François RIEU)

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 22 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Rapporteur : Monsieur François RIEU

DÉLIBÉRATION 10 : ADMINISTRATION GENERALE - DEMANDE DE SUBVENTION « INSTALLATION DE 9 NOUVELLES CAMERAS AU TITRE AU TITRE DU FIPD.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la délinquance, les vols et les incivilités se multiplient sur la Commune, et que le développement de la base de loisirs augmente aussi les problèmes.

Plusieurs plaintes ont été déposées à la gendarmerie sans poursuite judiciaire, faute de retrouver les individus responsables.

Le montant des réparations suite aux dégradations ne cesse de croître ce qui impacte le budget communal pour cause de dépenses imprévues.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le déploiement de 9 nouvelles caméras de vidéoprotection permettra de couvrir tous les secteurs de la commune.

La gendarmerie est également favorable à ce déploiement, ce qui permettra aux gendarmes d'être plus réactifs et de posséder des preuves dans leurs enquêtes.

Aussi, il convient donc de programmer les travaux suivants :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Installation de 9 caméras de vidéoprotection	17 569.00€	Subvention FIPD	38 % sur la base de 17 569.00 € HT	6 676.22 €
		TOTAL subventions attendues		6 676.22 €
TOTAL HT	17 569 .00 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		14 406.58 €
TVA	3 781.80 €			
TOTAL TTC	21 082.80 €	TOTAL TTC		21 082.80 €

La Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ➔ **APPROUVE** le projet « Installation de 9 caméras de vidéoprotection ».
- ➔ **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **17 569.00 € HT – 21 082.80 € TTC.**
- ➔ **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître la participation financière du Conseil Régional pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins.
- ➔ **DEMANDE** au Conseil Régional une subvention de 6 676.22 € pour la réalisation de cette opération.
- ➔ **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- ➔ **SOLLICITE** les dérogations pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme,
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
 la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
 Et de la publication, le

A GRIGNON, le 28 février 2022
 Le Maire,
 François RIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20220228-20220228-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022

Affichage : 10/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

